

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Etrangère, HAVAS-LAFFITE-BULLIER et C^o,
rue de la Banque, 20, et à la Publicité Dépar-
tementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — — Express.
3 — 27 — — — matin, Poste.
9 — 04 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Marché-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — — 13 —
Trois mois, — 5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements deman-
dés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les nouvelles de Rome du 26 annoncent que peu d'étrangers sont venus pour assister aux cérémonies de la semaine sainte. Le général de Goyon avait pris, dimanche 24 mars, des précautions militaires. Le Pape dans la journée du 25, a parcouru à pied, au milieu de la foule, la promenade de Pincio.

Une collecte est faite pour offrir un témoignage de reconnaissance à Son Altesse Impériale le prince Napoléon.

La police pontificale a exilé l'avocat Ricci, médecin de Pantaleoni.

Ce dernier a été nommé député au parlement italien par les électeurs de Macerata, et on l'a sommé d'opter entre une démission ou le départ. Un détachement de hussards français a été envoyé dans l'Ombrie.

On mande de Rome, le 30 mars, que 80 fourgons piémontais étaient arrivés dans la dernière nuit aux portes de Rome et que le chef piémontais avait assuré que c'était par suite d'une erreur involontaire de direction.

M. de Goyon avait fait reprendre au convoi le chemin de Terzi. Le gouvernement pontifical se serait ému de cet incident.

D'après des lettres de Naples du 30 mars, l'autorité, à la suite d'un rassemblement de prétendus garibaldiens, aurait interdit les chemises rouges que la plupart des garibaldiens continuent à porter.

Une démonstration était annoncée pour le 31. Des soldats et des gardes nationaux avaient désarmé des camorristes malgré leur résistance.

Le typhus sévissait dans les hôpitaux où la plupart des sœurs de charité françaises étaient tombées malades.

Garibaldi a quitté le 31 mars au soir Caprera, et il est arrivé à Gènes. On croit qu'il se rend à Turin. — Havas.

On a découvert dans les Romagnes et dans les provinces modénaises, dit un télégramme de Turin, un complot ayant pour objet une attaque contre l'Au-

triche et auquel seraient affiliés plusieurs des volontaires congédiés de l'armée méridionale.

Le gouvernement a pris des mesures pour empêcher de pareilles tentatives, qui, d'ailleurs, ne sauraient être sérieuses. (Le Pays.)

Un journal belge donne une nouvelle édition du programme politique que vient de publier M. Mazzini dans l'Unita italiana.

Le grand agitateur constate que ce qui s'accomplit en ce moment en Italie est encore une question de fait que d'autres faits peuvent changer demain; que le droit italien n'a pas été affirmé et qu'il appartient aux millions d'hommes qui peuplent la Péninsule de l'affirmer et de le rendre irrévocable.

Cette manifestation d'ailleurs doit être triple, à ce que prétend M. Mazzini. Elle consiste : 1^o à exiger la cessation de l'occupation de Rome; 2^o à s'armer; 3^o à assaillir l'Autriche en Vénétie.

Si les Italiens arment cinq cent mille hommes, Garibaldi attaquerait l'Autriche et le gouvernement serait obligé de le suivre.

Cette proclamation de M. Mazzini n'offre, comme on le voit, rien de bien neuf ni de bien alarmant. (Idem.)

La reconnaissance du nouveau royaume d'Italie par le gouvernement anglais, et dont a parlé l'Opinion, est confirmée par le Morning-Herald, qui prétend pouvoir affirmer l'exactitude du fait d'après la plus haute autorité. La notification officielle a été envoyée samedi dernier à M. d'Azeglio.

Le général Ulloa est arrivé à Paris, venant de Naples.

On le dit porteur d'une pétition pour S. A. I. le prince Murat, qui serait revêtue de sept cent cinquante mille signatures, dont quatre-vingt mille pour Naples seulement.

Cette nouvelle, si elle est exacte, serait la confirmation du fait analogue annoncé par les journaux italiens. (Idem.)

Une dépêche télégraphique arrivée de Saint-

Petersbourg, le 27 mars, au prince Gortschakoff, et publiée par les journaux de Varsovie, annonce les concessions suivantes accordées par l'empereur de Russie au royaume de Pologne.

1. Le département de l'instruction et la section ecclésiastique à la direction de l'intérieur seront remplacés par une commission gouvernementale des cultes et de l'instruction publique.

2. Le marquis Alexandre Wielopolski est nommé directeur de cette commission, avec le droit de siéger au conseil d'administration du royaume.

3. Une nouvelle organisation des écoles sera introduite.

4. Des établissements d'instruction supérieure et une école de droit seront fondés.

5. Le conseil d'Etat sera composé de hauts dignitaires ecclésiastiques et de principaux citoyens du royaume. En sus de ses attributions ordinaires, il possèdera celle d'examiner les plaintes et les pétitions portées à sa connaissance.

6. Dans tous les gouvernements des conseils exécutifs seront établis.

7. Des conseils de ce genre seront aussi institués dans tous les arrondissements.

8. Les autorités municipales électives vont être établies à Varsovie et dans les villes principales du royaume.

La publication de cette dépêche importante a produit une impression qui contribuera à calmer les esprits. La manifestation du 25, dirigée contre le général Abrahawicz, n'a eu d'autre suite que celle de l'amener à se démettre de ses fonctions de directeur des théâtres et à quitter Varsovie. — Havas.

Le contre-coup des mouvements de Varsovie se fait sentir dans les autres villes importantes de la Pologne russe.

Une émeute a éclaté à Kalisch. Trois mille individus à peu près ont donné un charivari à un fonctionnaire du cercle; des vitres ont été brisées dans sa maison et lui-même a dû se dérober, par une prompte fuite, aux menaces dont il était l'objet.

L'adjoint-substitut a été également insulté. Enfin, le président du tribunal et l'inspecteur des

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

QUATRIÈME PARTIE.

(Suite.)

Georges Barzien, revenu de son premier mouvement d'effroi, dit d'une voix tremblante encore :

— Je proteste !... je n'accepte pas l'arbitrage de ces messieurs !...

— Je l'accepte bien, moi !... s'écria Braz d'une voix tonnante. Je veux bien qu'ils puissent me dire en face que j'ai assassiné d'une manière infâme le mari de ma mère, le père de ma sœur !... Je consens bien à les prendre pour juges de ma cause suprême... Il faut que la lumière se fasse, je le veux !... Et le soleil ne se lèvera pas sans que vous et moi, monsieur le comte, nous ayons été condamnés ou absous !... Si le dom Rodolfo que j'ai tué à Toulon est l'imposteur, je me glorifierai de l'avoir puni ; et vous, comblé de biens, vous serez demain l'un des plus opulents seigneurs de cette contrée; Olyntha sera forcée de vous reconnaître pour père !... Mais si nos arbitres se prononcent contre nous... Oh ! justice sera faite, je le jure, et de vous, et de moi-même... Je vous supplie donc, messieurs les officiers français, mes hôtes,

d'accepter comme un devoir sacré l'arbitrage qui vous est offert, car si vous refusiez, eh bien ! vous m'obligeriez, moi qui parle, à être juge dans ma propre cause.

— Messieurs, dit alors le lieutenant de vaisseau, mon jeune ami et moi acceptons, comme un devoir sacré, les fonctions d'arbitres. Paul d'Herbilliers, commencez ! exposez les faits ; nous écoutons !...

Braz alla s'asseoir à côté de Georges Barzien, qui reprit un peu courage en voyant que sa cause était la même que celle du marquis.

Paul ne parla point de la jeunesse de Rodolphe Bardan, qu'il désigna constamment sous le nom de dom Rodolfo.

— En 1816, dit-il, dom Rodolfo habitait la France et s'y faisait appeler comte des Molleux, ce qui est la même chose que do Moëlho; il y connut particulièrement le colonel Roland et M. le baron de Coisin qui, par des témoignages écrits, déclarent que le personnage assassiné à la bastide est bien le même dom Rodolfo. — En 1817, dom Rodolfo, excellent marin, ayant été ruiné par des spéculations malheureuses, passe au Brésil, fait la traite pour le compte de feu le marquis de San-Pedro, et finit par épouser, en 1818, sa sœur dona Jacintha, veuve San-Pedro et mère du marquis Braz, ici présent. En 1819, il part pour un dernier voyage de traite, fait naufrage à Madagascar et y est revu en 1824 par le baron de Coisin, qui atteste encore le fait, comme le constatent les pièces dont je suis porteur et que je dépose ici...

Après avoir raconté dans les plus grands détails tous les événements relatifs à Rodolphe, Paul reprit en sous-œuvre l'histoire de Georges Barzien, parla de ses relations avec M. Roland et avec le comte des Molleux à Paris, dévoila parfaitement la machination dont avait été victime l'infortunée mère de Braz et d'Olyntha, flétrit l'inconduite de Georges, signala sa lâcheté lors de l'affaire de l'avenue et en conclut qu'il n'était point le père de la jeune fille.

Plus avançait le plaidoyer de Paul, plus Braz était troublé, plus Georges reprenait courage.

Rien jusqu'ici n'était appuyé de preuves; Georges se sentait parfaitement capable de tout démentir.

Paul ajouta que le faux Rodolfo avait étranglé dona Jacinta, et vraisemblablement fait périr le marquis de San-Pedro; il parla ensuite des diverses tentatives qui avaient mis en danger la vie de Braz lui-même.

Georges ne sourcilla point; quand Paul eut achevé, il se sentit fort à son aise pour répondre :

— L'on m'a fabriqué, dit-il, la plus incroyable biographie; — j'ai habité Paris, je suis Français, je m'appelle Barzien, j'ai été marié à une certaine Elisa Branteuil, remarié à je ne sais quelle autre personne qui fournit obligeamment sur mon compte une foule de renseignements peu flatteurs... Tout cela est fort galant ! mais je suis né à Lisbonne, je n'ai jamais mis les pieds à Paris, et je m'appelle dom Rodolfo, comte de Moëlho.

écoles ont subi les mêmes injures. Le télégramme se borne d'ailleurs à dire que l'ordre a dû être rétabli par les troupes, sans s'expliquer sur les moyens de répression que les autorités ont été obligées d'employer.

L'octroi des réformes est d'ailleurs un fait acquis d'une manière irrévocable et dont le gouvernement russe tient à informer l'Europe.

A cet effet, le prince Gortschakoff vient d'adresser à tous les agents à l'étranger une circulaire dans laquelle il est dit que l'empereur, loin d'écarter les réformes, en prend l'initiative et les poursuit avec persévérance.

« L'empereur, dit le ministre, veut que ce qu'il accorde soit une vérité, en mettant la Pologne dans la voie d'un progrès régulier. »
(*Le Pays.*)

Il a été publié à Varsovie une deuxième proclamation de la lieutenance générale. Le prince Gortschakoff y dit que la gravité des circonstances le force de nouveau d'en appeler à la raison de la population.

« Les institutions promises garantissent, dit-il, les intérêts les plus chers du pays : la religion, la nationalité ; et les promesses faites seront loyalement exécutées. »

Par conséquent, il engage la population d'éviter toute occasion de troubles que le gouvernement ne tolérerait pas et qui ne pourraient que compromettre le sort de toutes les concessions à venir. — Havas.

On lit dans l'*Ost Deutsche Post* :

Une partie du ministère a remis sa démission à l'archiduc Renier, parce que des points importants de la question hongroise ont été décidés sans la présence des ministres allemands. L'archiduc s'est efforcé de conjurer l'éclat d'un conflit parmi les membres du cabinet. Hier a eu lieu à cet égard une délibération décisive.

Le parti magyare, en Hongrie, paraît plus que jamais décidé à n'admettre aucune transaction avec le gouvernement central. Ses prétentions suprêmes viennent d'être formulées d'une façon nette et précise par un de ses hommes d'Etat les plus célèbres, M. Deak. Son ultimatum se résume ainsi :

Indépendance légale de la Hongrie, maintien de la pragmatique sanction, droit de voter l'impôt et les recrues, et droit d'appliquer la législation en commun avec le roi par les représentants de la nation.

Telles sont les conditions *sine qua non* d'une réconciliation. Personne ne doute, à Vienne, qu'elles ne soient repoussées par le gouvernement.

Il est certain, maintenant, que l'empereur d'Autriche n'ira pas en Hongrie pour l'ouverture de la diète.

Cependant les préparatifs faits à Bude donnent lieu de penser que S. M. aurait l'intention de faire ce voyage plus tard.

L'empereur attendrait que, selon l'antique usage, il y fût invité par une députation des Etats et des représentants de la nation, ce qui aura probablement lieu.
(*Pays.*)

FAITS DIVERS.

La cérémonie de la translation des restes mortels

de l'Empereur Napoléon I^{er}, de la chapelle Saint-Jérôme au tombeau du dôme des Invalides, a eu lieu mardi. A 1 heure 1/2 de l'après-midi, les Invalides étaient rassemblés dans les cours de Vauban et du Dôme, formant quatre lignes, depuis le pied du grand escalier de l'église jusqu'à la grille qui a remplacé les anciens fossés dans cette partie du pourtour de l'hôtel. Un double détachement armé de lances était sur les marches de l'escalier, à droite et à gauche duquel se tenaient les fonctionnaires de l'état-major du gouverneur et les officiers invalides. Quelques minutes après, les personnages qui avaient été invités à assister à la cérémonie, arrivaient par la cour de Vauban et descendaient pour entrer sous le dôme. S. Em. le cardinal de Paris, assisté du clergé de l'hôtel, s'étant rendu dans la chapelle Saint-Jérôme, les vèpres des morts ont été dites; puis, dès que S. M. l'Empereur et les princes de sa famille ont été reçus par le gouverneur des Invalides, comte d'Ornano, la cérémonie a commencé. En ce moment, une haie de cent-gardes entourait sur le terre-plein du dôme, le pourtour de la crypte tendue de drap noir rehaussé des armes impériales brodées d'or sur fond d'hermine.

L'Empereur, ayant à ses côtés S. A. I. le prince Napoléon et LL. AA. les princes Lucien et Joachim Murat, a pris place sur une estrade qui lui avait été préparée en face du tombeau de Turenne, et le grand maître des cérémonies a remis le chapeau, l'épée et les décorations de Napoléon I^{er} aux trois maréchaux Maguan, Randon et Vaillant; puis le corps, placé sur un catafalque roulant est sorti de la chapelle Saint-Jérôme, précédé du clergé accompagné de douze cent-gardes, et suivi des maréchaux, grands officiers de la couronne, membres du conseil privé, du gouverneur des Invalides, du grand-chancelier de la Légion d'Honneur, du commandant en chef de la garde nationale, seuls personnages convoqués pour cette solennité funèbre, ainsi que la maison de l'Empereur.

Le cercueil, conduit sur un plan incliné, jusqu'au sarcophage, y a été placé, puis on a scellé trois pierres devant supporter le lourd couvercle de porphyre, qui, au moyen d'une puissante traction, sera amené sur le sarcophage lui-même.

Après l'absoute et la bénédiction donnée par S. Em. le cardinal archevêque, l'Empereur revint à la cour Vauban, où l'attendaient les vieux soldats de l'Empire, rangés en bataille. Alors Sa Majesté s'est fait nommer plusieurs des anciens militaires de l'hôtel, et leur a remis la décoration de la Légion d'Honneur, au milieu des vives acclamations.

Sa Majesté a quitté l'hôtel des Invalides et a regagné les Tuileries, acclamée avec enthousiasme par la foule qui était accourue. — Havas.

— Par suite des réformes opérées par l'administration des haras, le célèbre étalon indigène *Nautilus* a été abattu dernièrement au dépôt de Lamballe. Né en 1835 au haras de Meudon, il fut le premier cheval de courses de son époque, accomplissant les plus hauts faits, car c'est le seul qui ait parcouru en 1840 et 1842 les deux tours du Champ-de-Mars (4,100 mètres au moins à cette époque, avec une montée très-rapide) en 4 minutes 46 secondes et 2 cinquièmes, battant toutes les autres célébrités de son temps, après avoir

distancé ses rivaux dans quatre courses et couru jusqu'à l'âge de 9 ans, fait unique jusqu'à ce jour dans les annales hippiques.

Nautilus est le père du fameux *Franco-Picard*, notre premier cheval de steeple-chases, de *Grog*, *Pharaon*, deux des meilleurs chevaux de l'Ouest; de *Regate*, vainqueur du Derby de l'Ouest en 1854, etc.; en tout d'une dizaine de produits ayant gagné 130 prix et 360,000 fr.

Il est à regretter que nos célébrités chevalines, en cessant d'être utiles avec l'âge, n'aient d'autres invalides que le système d'une mort forcément violente.

CHRONIQUE LOCALE.

Saumur, 31 mars 1861.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le n^o de jeudi dernier, 28 mars, de l'*Echo Saumurois*, vous parlez d'un article inséré dans le *Journal de la Vienne*, qui, à l'occasion des questions discutées au sujet des chemins de fer du Poitou et de la Vendée, signale une voie ferrée ayant son point de départ à Poitiers et devant passer à Neuville, Loudun, Saumur, le Mans, Alençon, Caen et Cherbourg.

En vous associant à l'idée de ce projet, vous ajoutez que depuis longtemps le besoin d'une ligne de chemin de fer sur la rive gauche de la Loire, se fait sentir dans le Saumurois.

Déjà, dans les premiers mois de 1860, votre intéressant journal, ainsi que les journaux d'Angers, l'*Intérêt public*, journal de Cholet, l'*Union Bretonne*, etc., ont en effet, à diverses reprises, rendu compte de plusieurs démarches faites auprès du gouvernement par des députations des départements de la Vendée, de la Vienne, des Deux-Sèvres et d'Indre-et-Loire, pour solliciter l'établissement des chemins de fer de *Nantes à Napoléon-Vendée*, d'*Angers aux Sables-d'Olonne*, de *Tours aux Sables*, avec embranchement des Herbiers sur Cholet, Chemillé, se raccordant avec la voie ferrée d'Angers à Niort.

Sans se préoccuper du succès plus ou moins réel de toutes ces démarches, non plus que des avantages militent en faveur de la ligne de Poitiers à Loudun, Saumur, le Mans, Alençon, Caen et Cherbourg, avantages douteux, si l'on considère que Poitiers est déjà en communication directe avec ces dernières villes par la ligne de Tours au Mans, et plus contestables encore au point de vue de l'industrie et du commerce saumurois, il faut pourtant reconnaître que les arrondissements de Saumur et de Cholet et les départements du sud-ouest ont incontestablement un très-grand intérêt à favoriser la prompte exécution, sur la rive gauche de la Loire, d'une voie ferrée devant relier Saumur avec le fond du Bocage, et destinée à servir pour ainsi dire de trait-d'union entre la Vendée et la Normandie.

La ligne de Saumur à Napoléon-Vendée et aux Sables répondrait complètement aux besoins auxquels vous avez fait allusion, ce que je vais essayer de prouver.

Remarquons d'abord que le pays de Bocage, impatient d'arriver à obtenir un chemin de fer dans une direction quelconque, semble ne pas avoir porté son attention sur cette ligne de Saumur aux Sables,

pas dit un mot de ce qu'il y a peut être de plus remarquable ?

— De quoi donc, cher monsieur ? répartit Georges Barzien.

— Quoi, vous ne devinez pas que je parle des magnifiques sculptures qui décorent le côté de la tour de Bélem tourné vers la terre. Est-il au monde des griffons plus hardiment exécutés ? Ils soutiennent le gigantesque écusson de Portugal en déployant leurs ailes, peintes en vermillon, ce qui est, vous en conviendrez, d'un goût déplorable...

— Mais je ne trouve pas, dit Georges Barzien.

— Peindre les ailes en rouge quand tout le reste est sans peinture, reprit l'enseigne de vaisseau... oh ! que vous êtes bien Portugais !...

Georges Barzien crut ne pouvoir se tromper en répétant ce que venait de dire son interlocuteur.

Albert, avant sa campagne sur la *Diane*, en avait fait une autre en qualité de commis d'administration à bord d'un léger brig ; il connaissait Lisbonne, et dit tout bas à Paul :

— Les sculptures, l'écusson, les griffons aux ailes rouges n'ont jamais existé.

Le lieutenant de vaisseau resta impassible.

(La suite au prochain numéro.)

— Que m'importe à moi que MM. Roland et de Coisin, dont je n'ai jamais ouï parler, aient connu ou non un comte des Molleux en 1816 ?... Si ce des Molleux a jugé à propos de prendre mon nom, et, après cent crimes exécrables, s'il est mort à la bastide Roland, victime de la juste vengeance de Braz, cela prouve-t-il qu'en 1818 ce soit lui et non pas moi, qui ait épousé dona Jacinta, alors veuve de son cousin San-Pedro ?...

Georges se défendit à merveille ; les deux officiers ne voyaient dans ses assertions rien qui ne fût acceptable ; mais Paul reprit la parole :

— Je n'ai pas voulu écraser mon adversaire du premier coup, messieurs, dit-il ; je tenais à le laisser s'enfermer lui-même. — Il déclare être né à Lisbonne et y avoir passé les vingt-cinq premières années de sa vie. Je vous dis, moi, qu'il n'y a jamais été. — Vous connaissez Lisbonne, messieurs, interrogez-le sur cette ville. — Mon adversaire accepte les qualités de marin et d'excellent marin, par lesquelles se distinguait en effet le véritable do Moêlho ; — veuillez lui faire subir un petit interrogatoire technique. — Mon adversaire a fait naufrage à Mozambique, dit-il, et y a passé deux ans, à ce qu'il ne cesse de répéter. L'un de vous, messieurs, a croisé sur la côte et jeté l'ancre dans quelques-unes de ses baies ; autre interrogatoire, s'il vous plaît. Que Monsieur répondra à vos diverses questions, je serai forcé de douter de tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire.

L'épreuve que Georges allait subir paraissait décisive ; il n'en fut pourtant pas trop effrayé. — Depuis qu'il jouait le personnage de dom Rodolfo, il s'était précautionné contre pareille surprise ; il avait fait une étude approfondie du plan et des vues de Lisbonne ; il s'était fait renseigner sur Mozambique par tous les négriers de sa connaissance.

Georges s'était d'ailleurs attaché à connaître les éléments en fait de marine, et, ses fonctions de secrétaire de la maison San-Pedro le mettant sans cesse en relation avec des marins, il était capable de ne commettre aucune hérésie monstrueuse. Il eut soin, d'ailleurs, de se déclarer fort rouillé par son long séjour à terre.

Aussi les vingt-cinq ou trente questions que lui adressa le lieutenant de vaisseau furent-elles très-convenablement résolues.

Braz lui-même reprit courage ; Albert et Paul s'entre-regardèrent avec une certaine défiance ; mais l'enseigne de la *Diane*, qui, pendant le souper, avait été pour Georges le plus charmant voisin, s'écria tout à coup d'un air de complète satisfaction :

— Je vois que monsieur le comte connaît Lisbonne à merveille et ferait manœuvrer une escadre dans le canal de Mozambique avec tout le succès du monde. Allons ! monsieur le marquis ne peut avoir remords d'avoir pu l'assassin de sa mère !... Notre séance va se terminer à l'amiable. — Mais à propos de Lisbonne, nous n'avons

qui, au lieu d'être oubliée, devrait être placée au premier rang des voies à exécuter d'urgence.

Tout le monde sait que la surface entière de la France, (les départements annexés exceptés) est divisée en six zones devenues en quelque sorte le monopole des compagnies des chemins de fer du Nord, — de l'Est, — de Paris à Lyon et à la Méditerranée, — du Midi, — de Paris à Orléans et ses prolongements, — et de l'Ouest.

Or, les départements contigus, de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Vienne, d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire, se trouvent précisément compris dans la zone de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans.

On peut donc affirmer, sans témérité, que l'avenir des chemins de fer de la rive gauche de la Loire est étroitement lié à l'intérêt, aux résolutions de cette puissante compagnie.

Pour faire mieux ressortir les avantages attachés à la ligne de Saumur aux Sables-d'Olonne, dont je parlerai plus loin, il est nécessaire d'indiquer des actuellement, sinon le tracé, du moins la direction des trois lignes recommandées par les députations des départements de l'Ouest.

1° Le chemin de fer de Nantes à Napoléon-Vendée, parallèle au rivage de l'Océan ne rayonne pas vers Paris; il tend au contraire à éloigner de cette ville le centre de la Vendée.

Il traverserait dans les deux départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure des contrées exclusivement agricoles, offrant peu de ressources au trafic des chemins de fer.

Il ne desservirait pas de ville de quelque importance; son exécution n'est d'aucun intérêt pour l'arrondissement de Saumur, et la compagnie d'Orléans ne devra pas se hâter de créer cette voie dont les produits ne seraient pas en rapport avec les dépenses d'établissement.

2° La ligne d'Angers à Niort, et par embranchement, d'Angers aux Sables, au sujet de laquelle une enquête publique est ouverte en ce moment dans le département de Maine-et-Loire, ne rencontre dans tout son parcours, d'une longueur de 140 kilomètres, qu'une seule ville, Bressuire, dont la population ne dépasse pas 3,000 âmes.

L'établissement de cette ligne, sans la création du chemin de Saumur aux Sables, serait contraire aux intérêts de la compagnie d'Orléans, car si vous voulez bien, Monsieur le Rédacteur, vous rappeler que le chemin de fer de l'Ouest, ligne de Paris au Mans, doit être prolongé jusqu'à Angers et que ce prolongement, en cours d'exécution, sera prochainement livré à la circulation, vous serez obligé de reconnaître que cette ligne d'Angers à Napoléon-Vendée et aux Sables (peu importe les modifications de détail du tracé) augmentera le nombre des voyageurs du chemin de l'Ouest, au grand préjudice de la compagnie d'Orléans.

En effet, après l'achèvement de la voie ferrée du Mans à Angers, cette dernière ville sera mise en communication avec Paris, par deux chemins de fer appartenant à deux compagnies dont les intérêts se trouveront en rivalité.

Ces deux lignes, partant d'un même point à Angers, pour arriver en un même point qui est Paris, loin d'être parallèles entr'elles, décrivent au contraire un triangle.

Ainsi la ligne dite de l'Ouest, d'Angers à Paris, par le Mans, Chartres peut être considérée comme l'hypothénuse du triangle, d'une longueur de 291 kil.

L'autre ligne, au contraire, représente les deux côtés du triangle, d'Angers à Orléans et d'Orléans à Paris, distance. 339 d°.

Différence en moins en faveur de la ligne de l'Ouest, ci. 48 kil.

Indiquer cette différence de distance, c'est signaler une économie de temps et d'argent et la préférence que les voyageurs accorderont à la ligne de l'Ouest, pour se rendre d'Angers à Paris.

Objectera-t-on que la seconde voie ferrée de Tours à Paris, par Vendôme, Châteaudun, Orsay, concédée à la compagnie d'Orléans, pourra dans un temps peu éloigné, suppléer à l'insuffisance de la ligne actuelle de Tours à Paris; mais cette circonstance, qui ne détruit nullement l'exactitude des chiffres posés plus haut, est au contraire une considération nouvelle qui doit décider la compagnie d'Orléans à favoriser l'exécution immédiate de la voie ferrée de Saumur aux Sables, dans le but de conserver le monopole des voyageurs et le trafic des bestiaux, grains et articles de messagerie de la Vendée et de toute la contrée se trouvant sur la rive gauche de la Loire.

3° Enfin le chemin de fer de Tours aux Sables se dirigerait de Tours aux Herbiers, où il se raccorderait à la section (à exécuter) d'Angers à Niort, et aurait un embranchement sur Napoléon-Vendée et les Sables.

London, seule ville placée sur le tracé de ce chemin, est déjà desservie, à l'aide d'omnibus, par le chemin de fer de Tours à Nantes.

Arrivons maintenant à une ligne dont l'exécution donnerait satisfaction aux besoins du commerce, de l'agriculture et de l'industrie des localités situées sur la rive gauche de la Loire.

Il s'agit du chemin de fer de Saumur à Napoléon-Vendée et aux Sables-d'Olonne.

Ce chemin de fer n'a été, jusqu'à ce moment selon toute apparence, l'objet d'aucune enquête ni études quelconques; il est facile néanmoins, sinon d'en préciser le tracé, ce qui est l'affaire des ingénieurs, du moins d'en indiquer les points principaux.

Cette ligne partirait de la gare même de Saumur, se détacherait de la voie actuelle de Saumur à Angers, dans l'île Labbé, traverserait la Loire près l'embouchure du Thouet, suivrait la vallée dominée par les coteaux de Saint-Hilaire, se dirigerait sur Marson, les Ulmes et Doué, chef-lieu de canton (à 17 kilomètres de Saumur), ville de près de 4,000 âmes, faisant un commerce considérable de grains, bestiaux, chaux hydraulique, bouille, denrées du pays.

En quittant Doué, le voie ferrée ne s'éloignerait pas de la route impériale, n° 160, de Saumur aux Sables, passerait à Concouren, traversant le bassin houiller des mines de Doué et de Saint-Georges-Châtellais, puis à Trémont et à Vihiers, ville commerçante de plus de 2,000 habitants.

Au-delà de Vihiers, la ligne s'infléchissant à droite, (à l'ouest), pourrait se rapprocher de Chemillé, ville de 5,000 âmes, ou bien suivrait la route n° 160, passerait à Veziens, pour arriver ensuite à Cholet, chef-lieu d'arrondissement.

A 10 kilomètres de Cholet, la ligne, quittant le département de Maine-et-Loire, pénètre dans celui de la Vendée, près de Mortagne-sur-Sèvre, ville dont le commerce et l'industrie prennent chaque jour plus d'importance.

La voie ferrée se dirigerait ensuite sur les Herbiers, les Essarts, puis enfin arriverait à Napoléon-Vendée, d'où elle serait continuée jusqu'aux Sables-d'Olonne.

La ville des Sables, tête de chemin, possède un bel établissement de bains de mer, très-suiwi, surtout à cause d'une magnifique plage sablonneuse, justement appréciée des baigneurs.

On peut remarquer, d'après ces indications générales de tracé, que la voie ferrée de Saumur aux Sables, rencontre sur son parcours un grand nombre de bourgs et villes parmi lesquels Cholet tient le premier rang.

Par sa population, ses importantes fabriques de tissus, ses filatures, son commerce, qui en font la troisième ville du département de Maine-et-Loire, Cholet est incontestablement la cité la plus considérable de tout le Bocage.

Elle est le centre autour duquel se trouvent groupées 120 communes industrieuses, constituant ce que l'on appelle la *fabrique de Cholet*, occupant une population de 50,000 ouvriers.

Louviers, Elbeuf, Rouen, St-Quentin, Mulhouse, ont des chemins de fer rayonnant vers Paris, Cholet ne doit pas rester plus longtemps privée de cet élément de prospérité.

Et, ne l'oublions pas, de toutes les lignes projetées, celle qui satisfait le mieux aux exigences de l'industrie et du commerce choletais et aux besoins de l'agriculture des départements du sud-ouest, c'est la ligne de Saumur aux Sables.

Par cette voie ferrée, les fabriques de Cholet et de Mortagne recevraient; les chanvres et lins tirés de la Touraine, de la Normandie, de la Belgique et de la Hollande, les cotons tirés d'Angleterre; les charbons de terre venant des bassins houillers de la Loire et de l'Allier.

Par la même voie, Cholet expédierait dans toutes les directions, en France et à l'étranger, ses produits manufacturés.

L'agriculture du Bas-Anjou et de la Vendée, obtiendrait du chemin de fer de Saumur aux Sables de nombreux avantages que ne peut lui assurer aucune autre ligne.

Ainsi, par cette voie, les animaux de boucherie provenant du Bas-Anjou, de la Vendée et de la partie occidentale de l'Annis et du Poitou seraient rapidement transportés sur les marchés de Poissy et de Sceaux; les grains seraient dirigés sur Etampes, Corbeil et Paris.

Par cette même voie ferrée, l'agriculture, le commerce et l'industrie des départements en question, recevraient: les machines agricoles et ustensiles aratoires sortant des ateliers de l'établissement métallurgique de M. Passédoit, les vins des vignobles de Saumur et des environs, la chaux hydraulique de Doué, le tuffeau, la pierre de Champigny, ainsi que les engrais provenant de la fabrique de noir

animalisé créée à côté de Saumur, et exploitée avec succès par M. Rocher.

Le service des postes, pour les courriers de Paris, se ferait plus promptement par le chemin de fer de Saumur aux Sables que par les autres lignes proposées; les villes de Doué, Vihiers et Cholet seraient surtout favorisées.

Enfin, au point de vue de la stratégie militaire, la ligne de Saumur aux Sables doit appeler l'attention particulière du gouvernement qui pourrait, par cette voie, faire effectuer avec rapidité sur différents points du littoral de l'Océan, le transport d'un corps de troupes, ainsi que des armes et des munitions de guerre dont l'arsenal du château de Saumur est abondamment garni.

D'un autre côté, nos anciennes provinces de la Vendée, de l'Annis et de la Saintonge fournissent chaque année, aux pâturages de la Normandie, une quantité de bœufs maigres évaluée par les statistiques à 25,000 têtes de bétail destinées à l'approvisionnement des marchés de Paris (1).

Ces mêmes provinces reçoivent en échange les chevaux normands et perchons.

Si la ligne dont j'essaie de démontrer l'utilité était exécutée, il suffirait, pour mettre en communication immédiate la Vendée, la Perche et la Normandie, de relier, suivant le vœu du *Journal de la Vienne*, le chemin de fer des Sables à Saumur au chemin de fer de Tours au Mans, par un embranchement qui, partant de la gare de Saumur, rive droite de la Loire, et se dirigeant vers le nord-est, traverserait la vallée de l'Authion, passerait à Vivy, Neuillé, longerait le versant occidental des landes de Vernantes, par un tracé qu'aurait dû suivre la route départementale n° 16, de Saumur au Lude, puis la ligne passerait à Vernantes, Noyant, le Lude et Aubigné, où cette section se raccorderait avec la voie ferrée de Tours au Mans, qu'elle emprunterait sur un parcours de 38 kilomètres pour arriver à cette dernière ville.

L'embranchement de Saumur à Aubigné, d'une longueur de 52 kilomètres, sur des terrains peu accidentés serait exécuté à un prix de revient relativement minime.

Ce prolongement, jusqu'au Mans, de la ligne des Sables à Saumur, et avec le concours des chemins de fer de l'Ouest, reliait aussi, sans solution de continuité, l'Océan à la Manche en traversant la France du sud-ouest au nord — le port des Sables, Napoléon-Vendée, Mortagne, Cholet et Saumur, avec le Havre, Cherbourg, Portsmouth, Southampton et Londres.

Et alors les vins si renommés des coteaux de Saumur et de Brézé, les vins de Neuillé, Allonnes, Saint-Nicolas de Bourgueil, recherchés par la Normandie, la Belgique, et la Hollande, alimenteraient désormais le marché anglais.

En résumé, Monsieur le Rédacteur, l'industrie et le commerce saumurois, ou mieux, l'arrondissement de Saumur tout entier, ainsi que l'arrondissement de Cholet et les départements du sud-ouest doivent unir leurs efforts pour demander que l'attention vigilante du gouvernement, le concours éclairé de MM. les préfets et des conseils généraux, et les études consciencieuses des ingénieurs se portent immédiatement vers le chemin de fer de Saumur aux Sables.

Recevez, etc. UN ABONNÉ.

(1) Statistique du département de Maine-et-Loire, publiée par la Société nationale d'agriculture sciences et arts d'Angers, rédigée par M. de Beauregard. — Angers, imprimerie de Cosnier et Lachèse, 1851.

SOUS-COMPTOIR DU COMMERCE et de l'Industrie.

Société anonyme, Capital social : 20 millions.

AVANCES ET CRÉDITS

Sur nantissements ou consignations de marchandises et sur warrants;

Sur actions, obligations, titres et autres valeurs.

Siège social : à Paris, rue Lepelletier, 3.

Agences au Havre, à Marseille et à Nantes.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

AVIS AU PUBLIC.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de proposer à l'administration supérieure d'insérer la clause suivante dans tous ses tarifs communs avec les différentes Compagnies des chemins de fer, savoir :

« Les prix des tarifs communs ne sont appliqués qu'autant que l'expéditeur en aura fait la demande » expresse sur sa déclaration. A défaut de cette demande préalable, l'expédition sera taxée de

» droit aux prix et conditions des tarifs généraux de chaque Compagnie. »
 Paris, le 30 mars 1861.
Le Directeur de la Compagnie,
C. DIDION.
 Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 3 avril. — Garibaldi est arrivé à midi. Une foule immense lui a fait un accueil enthousiaste. Garibaldi a accepté les fonctions de député au parlement italien qui lui ont été déléguées par les

électeurs de la ville de Naples. On croit que le général assistera aux discussions de la chambre relatives à l'état de l'Italie méridionale. M. Brignole-Sale a donné sa démission de sénateur.

Vienna, 3 avril. — On assure que la crise ministérielle est conjurée, et que le ministère tout entier reste en fonctions. — Havas.

Nous recommandons à nos lectrices les magasins de nouveautés du *Petit-Saint-Thomas*, comme l'établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soieries, confection, ameuble-

ments, etc., etc. (service spécial créé pour la Province.) — Expédition franc de port pour toute la France jusqu'à destination.

BOURSE DU 2 AVRIL.

4 p. 0/0 baisse 55 cent. — Fermé à 67 55.
 3 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 95 45.

BOURSE DU 5 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 67 45
 4 1/2 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 95 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A CÉDER GRAND HOTEL DE LONDRES

Rue d'Orléans, à Saumur.

Ce bel établissement sera cédé à des conditions très-avantageuses. — Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. SERGÉ, tenant l'hôtel, ou à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e TOUCHALBAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE
 MAISON**

Sise à Saumur, rue Bodin, n^o 22.
 S'adresser, pour traiter, audit notaire. (125)

A VENDRE

200 grammes de graines de vers à soie, provenant d'une éducation faite avec un échantillon de graines apportées de Chine, en 1860, par M. de Montigny et ayant donné de très-beaux et très-durs cocons blancs. Prix 10 fr. les 30 grammes.
 S'adresser à M. CHAMPNEUF, à Verrières. (151)

LUZERNES ET FOINS

de première qualité,
A VENDRE
 S'adresser au garde de Chozé, commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (12 kilomètres de Saumur).

A CÉDER

UNE BONNE ÉTUDE D'HUISSIER,
 Dans un chef-lieu de canton,
 A 20 kilomètres de Tours.
 S'adresser à M. Th. BUSSON, greffier du tribunal de commerce, à Saumur.

A LOUER

Présentement,
 MAISON, place Saint-Pierre, anciennement occupée par M. Chozamy. Elle comprend salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, greniers, cour et caves.
 S'adresser à M. Roux, rue de Fenet, n^o 79. (157)

AVIS.

**LA MAISON DE BANQUE
 A. SERRE**

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,
 Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.
 Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

**A VENDRE
 D'OCCASION.**

Un superbe ETOUFFOIR EN CUIVRE, tout neuf, pouvant contenir quatre décalitres.
 S'adresser à M. GOUBY, poëlier, place Saint-Pierre.

DUPONT,

CARROSSIER A SAUMUR,
 Place du Petit-Thouars,

A l'honneur de prévenir sa clientèle et toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il vient de joindre, à ses ateliers de forge et de charonnage, la sellerie, ce qui le met à même de confectionner la voiture entièrement chez lui.
 Il se chargera de toutes les réparations de sellerie et de harnais. On trouvera dans son magasin les dessins de voiture les plus nouveaux, voitures confectionnées, harnais, articles d'écurie, fournitures telles que passe-partout, éponges, pezo à laver, tapis, lanternes, fouets, cirage, le tout aux prix les plus modérés. (165)

Changement de Domicile.

ROBIN, perruquier, a transféré son domicile, rue d'Orléans, à côté de la Belle-Jardinière.
 On trouvera chez lui des pommades au détail.
 Abonnements au mois et à l'année.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PERRAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (54)

**PÂTE PECTORALE
 DE
 REGNAULD AÎNÉ**

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE
 Contre le RHUME, la GRIPPE,
 et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate que toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AÎNÉ
 DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN ÂGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^o à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.
 A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baylé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

ALMANACH DU CHEMIN DE FER (1861)

INDICATEUR DE POCHE

DE LA LIGNE

DE PARIS A SAINT-NAZAIRE

SOMMAIRE.

Calendrier de 1861. — Service d'hiver. — Heures de départ et d'arrivée des trains à toutes les gares de la ligne.

GRANDE VITESSE.

Renseignements pour voyageurs. — Prix des places pour voyageurs, enfants, membres de congrégations religieuses, militaires. — Conditions pour le transport des bagages pour les poids supérieurs à 30 kilogrammes. — Transport des articles de messageries, valeurs, denrées, animaux, voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des cerceaux.

Frais accessoires aux taxes des tarifs généraux.
 Distances kilométriques. — Correspondances des chemins de fer.
 Billets d'aller et retour entre différentes gares. — Prix réduits.

PETITE VITESSE.

Conditions pour le transport des animaux de grande taille, de moyenne taille, de petite taille. — Prix par tête. — Transport des voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des omnibus, diligences, voitures de déménagement, etc. — Transport des marchandises. — Prix par tonne de 1,000 kilog., suivant leur classification. — Classification générale des marchandises.

Prix de l'Indicateur :

Avec carte de la ligne de Paris à Saint-Nazaire. 30 cent.
 Sans carte 25

On reçoit des insertions pour l'INDICATEUR au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

En vente, à Saumur, chez l'éditeur, **PAUL GODET**, place du Marché-Noir, et chez tous les Libraires.

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE

Rue Traversière, 5, à Saumur.

LIVRES EN LECTURE

Vie du P. de Ravignan, par le P. de Pontlevoy, 2 vol.
Journal d'un Missionnaire au Texas, par l'abbé Dameuch.
Les Epreuves d'une Mère, par B. Bouniol.
Le Livre des Jeunes Filles; conseils aux jeunes personnes qui ont terminé leur éducation.

Saumur, imprimerie de P. GODET.